

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 06 juin 2023

Date de la convocation: 31/05/2023

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-trois et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 9

Représentés: Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER

Secrétaire de séance:
Jean-Marc DUREY

Excusés:

Absents:

Objet: Acquisition de parcelles pour la régularisation du chemin de Belle Rouvière - DE_2023_39

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune avait commencé à régulariser l'acquisition de parcelles sur le tracé du chemin de Belle Rouvière. Il convient aujourd'hui d'acquérir les parcelles :

- Section 320 D – Parcelle 783 au lieu-dit « Claux d'Anduche » d'une contenance de 5a 17ca
- Section 320 D – Parcelle 784 au lieu-dit « Claux d'Anduche » d'une contenance de 4a 60ca
- Section 320 D – Parcelle 788 au lieu-dit « Claux d'Anduche » d'une contenance de 8a 30ca

Les parcelles seront achetées pour la somme d'un euro.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres

-**ACCEPTE** d'acquérir les parcelles sus-désignées

-**AUTORISE** le Maire à établir l'acte

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/06/2023 007-210701470-20230606-DE_2023_39-DE